

## La spiritualité du “ Speculum ”

Qui custodit mandatum, custodit  
animam suam (*Prov.* XIX, 16)

Il peut sembler à première vue illusoire d'essayer de bâtir une synthèse spirituelle sur un livre qui n'est en substance qu'un assemblage de citations. Le *Speculum* pseudo-augustinien dont nous voulons parler consiste en une collection d'extraits de l'Ancien et du Nouveau Testament. Définir la doctrine qui le guide et l'inspire, est-ce autre chose que définir la doctrine de la Bible, l'esprit même de l'Écriture Sainte ?<sup>1</sup>.

Ce serait sans doute vrai s'il était possible de faire un résumé parfaitement complet et objectif du texte sacré : ce texte polyvalent, si dense, si riche, parfois contradictoire, aux résonnances innombrables... En réalité, quiconque essaie de le condenser procède à un choix qui ne peut pas ne pas s'inspirer même inconsciemment de préventions subjectives. Par la mise en vedette de certains thèmes et la fréquence qui leur est attribuée, par l'exclusion, souvent moins apparente mais très révélatrice, dont certains autres sont l'objet, par le contraste qui s'établit entre l'insistance des rappels et les conséquences implicites qui résultent des omissions, une doctrine définie, une conception d'ensemble arrive à se dégager qui traduit la théologie intime de son auteur.

En une quinzaine de lieux bibliques inlassablement rappelés et médités, et qui constituent les bases inexpugnables de sa pensée, l'axe *ne varietur* de ses traités, on saisirait dans sa source essentielle toute la théologie de saint Augustin. On a pu ramener à une vingtaine environ le nombre des

---

1. *Speculum* « *Quis ignorat* ». Ed. Wehrich, CSEL, XII, Vienne, 1897. Voir nos études précédentes : *Augustinus Magister*, t. I, p. 187-192 et *Rev. étud. august.*, III, 1957 p. 393-412. — Critique de Dom Capelle, dans *Rev. étud. august.*, t. II, 1956, p. 423-433 et de A. Vaccari, dans *Studia Patristica*, IV, p. 229-233, Congrès d'Oxford 1959 (*Text. und Untersuch.*, LXXIX).

textes privilégiés à partir desquels Pélage a développé son système. Il y aurait une Bible de Luther qui se cristalliserait sur quatre ou cinq axiomes de saint Paul<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, il est légitime de chercher à connaître les raisons qui ont guidé dans son choix le rédacteur inconnu du *Speculum* : n'a-t-il été qu'un compilateur indifférent, passif, ou bien, n'a-t-il pas été au contraire un esprit vigilant, maître de ses principes et attentif à la mise en relief de certaines valeurs ? Si oui, et la réponse ne peut faire de doute, quelles sont ces valeurs ?

L'auteur entend se placer délibérément et presque exclusivement sur le terrain de la morale. Seule l'intéresse la connaissance parfaite de la Loi divine, l'exposé aussi complet que possible de la Loi sous ses aspects positifs et négatifs, dans ses préceptes et dans ses défenses. Délaisant ce qu'il appelle la *contemplativa pars*, c'est-à-dire la théologie et la mystique, il s'en tient à l'application concrète des volontés de Dieu dans la vie courante : *activa*. L'Écriture sera donc avant tout un modèle, ou plutôt un miroir, grâce auquel l'homme juste sera en mesure de savoir s'il est et jusqu'à quel point il est dans la bonne voie. Il possèdera ainsi pour son examen de conscience un précis, un memento indispensable à la rectitude de son activité pratique et à l'efficacité de ses progrès<sup>3</sup>.

De cette option résulte ce que des écrivains modernes appelleraient « la mise entre parenthèse » de tout ce qui dans la Bible ne correspond pas à cette fin moralisatrice ; c'est-à-dire :

1<sup>o</sup>) tout ce qui est narratif : les livres historiques ou les parties historiques des livres de la Bible, depuis la Genèse jusqu'à l'Évangile, y compris les Juges et Samuel ; les circonstances de la Nativité, les miracles et la passion du Sauveur, les épisodes des Actes des apôtres<sup>4</sup> ;

2<sup>o</sup>) tout ce qui est prophétique : les visions d'Isaïe et d'Ezéchiel, les pages de Michée ou de Malachie, exaltant la gloire de Yahvé, la manifestation de sa force, la libération et la prospérité future du peuple d'Israël, la venue du Messie, sous son double aspect, souffrant et triomphant ;

3<sup>o</sup>) tout ce qui est allégorique ou symbolique : les évocations mystérieuses et lyriques qui illuminent les pages de Job, de la Sagesse et de l'Écclésiastique, le livre de Daniel en entier, les visions fulgurantes de l'Apocalypse.

2. Sur la Bible d'Augustin, Cf. H. MARROU-LA BONNARDIÈRE, *Saint Augustin et l'augustinisme*, Paris 1955, p. 84-86 et G. de PLINVAL, *Pour connaître la pensée de saint Augustin*, Paris 1954, p. 93 ; sur celle de Pélage : G. de PLINVAL, *Pélage ses écrits, sa vie et sa réforme*, Lausanne 1943, p. 94-96.

3. *Spec.* p. 5 « Ut hic se inspiciat... quantumque in bonis moribus operibusque profecerit et quantum sibi desit, attendat. » — Sur la distinction : *contemplativa activa*, p. 197.

4. *Spec.*, p. 28 ; 197-198.

Restent, et pour notre auteur celà est loin d'être négligeable, tous les passages de l'Écriture concernant la conduite de la vie. Il les trouvera groupés en masse dans le Pentateuque, les livres sapientiaux et le Nouveau Testament : sur 280 pages, 22 sont réservées aux préceptes de Moïse, 72 aux livres de Salomon, à la Sagesse ou à l'Écclésiastique ; 130 à l'Évangile et aux Épîtres. Les extraits des Psaumes couvrent 20 pages ; ceux des Prophètes, 35 pages.

L'auteur s'attache surtout aux recommandations directes, aux préceptes formels ou aux conseils de prudence et de vertu, valables en tout temps. Aussi commence-t-il par l'énoncé du Décalogue. Mais ce n'est pas sans agacement qu'il rencontre dans l'Exode ou le Deutéronome tant de recommandations contingentes et d'intérêt purement temporaire, dont la minutie ne correspond plus aux exigences des autres nations ; pour lui, il ferait volontiers bon marché de tout ce qui se réfère aux obligations judaïques : observance du sabbat, pain azyme, immolation de l'agneau pascal, rites sacrificiels, etc.<sup>5</sup> Tout celà n'oblige pas le chrétien et n'a plus maintenant qu'une valeur figurative : *velata mysteriis*. Il en sera de même de certaines formules insolites des Proverbes : *ab aqua aliena abstine te...* — ou de constatations susceptibles de nous induire en des conclusions inquiétantes ou fausses : *paupertas virum humiliat, manus autem fortium locupletat ; non nascuntur filii malignis...*<sup>6</sup>

D'autres auteurs, dit-il, se sont efforcés à l'occasion de telles formules de discerner la part revenant à l'image et celle due aux préceptes ; ils voulaient justifier contre des esprits malveillants les intentions ou la stylistique de l'auteur sacré ou même y découvrir quelque sens plus profond. Tel n'est pas l'objet de notre rédacteur : ni les recherches érudites de l'exégèse ni les subtilités de l'interprétation allégorique ne relèvent de sa compétence ; il s'en tient à l'exposé des textes les plus clairs. Un positivisme moral très strict dictera la règle de son choix. S'il admet que certains points puissent être débattus, que certaines contradictions doivent être résolues, et en particulier qu'il y ait un contraste manifeste entre les récompenses et les peines promises dans l'ancien Testament et celles de l'Évangile, c'est un problème qu'il renvoie à plus tard. Pour l'instant, l'énoncé des préceptes suffira, tant comme expression de la volonté divine que comme instrument pratique de perfection morale<sup>7</sup>.

Ainsi seront rappelés à notre mémoire, à travers les livres de Moïse, les articles relatifs à l'adoration du Dieu unique et au rejet de l'idolâtrie, la

5. *Spec.*, Praef. p. 4. Même réaction à l'égard des rites judaïques dans la Lettre de Sollempnitatibus et Sabbatis, PSEUDO-HIÉRONYM., *Ep.* 149 — Dans le Décalogue, les versets relatifs au repos du sabbat (*Deut.* V, 12-15), sont omis (p. 18).

6. *Spec.*, p. 49.

7. *Spec.*, Praef. p. 5.

condamnation de l'homicide, (Exode) ; les fautes contre les mœurs stigmatisées dans le Lévitique ; à nouveau l'horreur de l'idolâtrie, le respect dû aux parents, le secours à fournir aux pauvres et aux étrangers, la sainteté et la fidélité du mariage, le devoir de l'aumône, dans le Deutéronome. Mais aucun texte ne mentionne ni la promulgation de la loi par Moïse (chap. V), ni les promesses faites par Yahvé à ceux qui garderont son alliance (chap. VII), ni les menaces terribles formulées au chap. XXVIII.

Ces recommandations seront reprises avec plus de force à l'occasion des livres sapientiaux (24 pages). Notre auteur en copie des chapitres presque entiers : chapitres II, III et VIII des Proverbes. Il s'avance avec satisfaction sur le terrain gnomique, n'ayant pour ainsi dire que l'embaras du choix à travers cette immense moisson de conseils et d'avertissements fondés sur l'expérience humaine et puisés plus encore aux leçons de la vie qu'aux oracles de la sagesse de Dieu : mise en garde à l'égard de la femme et de ses séductions ; règles de conduite sociale, prudence et fidélité dans le choix des amis ; contraste du sage et de l'insensé ; du juste et de l'impie... Puis vient encore un thème très important : la défense des droits de l'opprimé (ch. XXI et XXII), la circonspection dans les paroles (ch. XXV) et dans les actes (ch. XXVIII). C'est un véritable code des relations sociales<sup>8</sup>.

De l'Écclésiaste, l'auteur ne retient que peu de choses : *accipite non multum*. Toute cette philosophie désabusée, ces apophtegmes obscurs ou ironiques, le paradoxe de ces appels à la jouissance du monde déroutent assurément notre lecteur qui se borne à glaner quelques maximes prises parmi les plus claires<sup>9</sup>. Du livre de Job, il ne retiendra que deux pages de préceptes relevés dans les derniers chapitres, et surtout la justification pathétique, mais peut-être présomptueuse, de Job : *Si ambulavi in vanitate* (XXXI, 5-39)<sup>10</sup>. Rien des échanges dramatiques, des doutes, des problèmes troublants ou douloureux avancés dans les vingt premiers chapitres par les interlocuteurs de Job.

Même non acceptés par les Juifs, les livres deutéro-canoniques retiendront l'attention de l'auteur : non pas tant la Sagesse où il se borne à prélever un long extrait du chapitre VI, rappelant le lecteur au respect de la discipline, de la loi et de l'esprit de sagesse, que l'Écclésiastique, auquel il ne se consacre pas moins de 36 pages : le huitième de l'ouvrage.

Ce seront donc surtout les chapitres susceptibles d'inculquer la crainte de Dieu, la soumission à sa volonté divine dans les épreuves (ch. II et III), la sollicitude due à l'égard des pauvres, l'appréhension toujours en éveil d'une sanction future : « *Ne dixeris : peccavi, et quid accidit mihi triste ?* »

8. Mais le passage célèbre sur la Sagesse : « Le Seigneur m'a possédée au commencement... » (VIII, 22-32) a été visiblement dédaigné, p. 54.

9. *Spec.* p. 71-74.

10. *Spec.* p. 76-77.

(ch. IV et V). Puis retour aux règles et aux devoirs de l'amitié : *Amicus fidelis, protectio fortis* ; une nouvelle invite à nous soumettre aux injonctions de la Sagesse suprême ; puis encore les conseils de prudence relatifs à la vie sociale, aux relations avec les puissants comme avec les petits (ch. VI-VII) ; un véritable memento des règles de civilité, l'art de bien user des relations humaines (ch. VII, XI et XII, *passim*). Au chapitre XV, un passage célèbre nous rappelle l'étendue des responsabilités que Dieu nous a remises en nous conférant le libre-arbitre :

Deus ab initio constituit hominem et reliquit illum in manu consilii sui... adposuit tibi aquam et ignem ; ad quod voles, porrige manum tuam. Ante hominem vita et mors, bonum et malum : quod placuerit ei, dabitur illi. (XV, 14-7).

Cinq pages plus loin, une prière émouvante pour implorer le secours divin s'élève comme une paraphrase anticipée du : *Et ne nos inducas in tentationem* :

Domine pater et dominator vitae mae, non relinquo me et ne sinas me cadere in illis... Domine pater et Deus vitae meae, ne derelinquo me in cogitatu illorum... Aufer a me ventris concupiscentias... (XXIII, 1-5).

C'est pour ainsi dire (avec quelques rares versets des Psaumes) la seule prière véritablement humble et suppliante qui se rencontre dans tout l'ouvrage : cet aveu de faiblesse, cet appel à un secours surnaturel étonne, tant il est peu en accord avec la ligne habituelle de notre auteur.

Puis à nouveau des maximes d'ordre prudentiel : vivre sous le regard de Dieu ; se méfier des femmes, éviter les bagarres et les injures ; ne pas exercer de vengeance, agir loyalement. L'auteur s'arrête avec plus de complaisance sur les chapitres XXXIV et XXXV ; il insiste sur l'impression de sécurité totale que confère à l'homme de bien le sentiment d'agir toujours sous le contrôle de Dieu : *timentis Dominum beata est anima...* Dieu le protège et l'aime : *oculi Domini super timentes eum* ; sa fidélité et son obéissance valent comme une prière, elles représentent en fait le sacrifice que demande le Seigneur : *qui conservat legem, multiplicat orationem. Sacrificium salutare attendere mandatis et discedere ab omni iniquitate.* (XXXV, 1-3).

Mais il n'y a pas dans l'Ancien Testament que des lois normatives ; il y a les Psaumes qui sont surtout une prière et une élévation vers Dieu ; il y a les leçons et les avertissements des Prophètes qui sont un message de Dieu.

Les Psaumes, notre rédacteur aurait voulu les réduire à un seul texte continu que l'on aurait eu à apprendre par cœur : *quod memoria maxime tenendum est*<sup>11</sup>. Mais cela entraîne des exclusions qui étonnent le lecteur

11. *Spec.* p. 29 et 48.

moderne. Indifférent à la beauté littéraire des images, à la richesse pathétique de certains appels, notre auteur a laissé de côté avec beaucoup d'autres, l'imploration suppliante du Psaume VI ; l'admirable chant du Ps. VIII, le cri d'angoisse de XII : *usque quo...* ? Ni l'hymne guerrière et glorieuse de XXXII, le chant triomphal de XLV, ni l'ode LXVII, ruisseyante d'une joie victorieuse, ni le récitatif épique LXXVII, ni les thèmes exaltants de CIV et CV n'ont été retenus. Rien ou presque rien n'a été conservé de la supplication du Ps. XXXVII, de la résignation douloureuse de David pécheur et repentant dans Ps. XXXVIII et XL, de la détresse et de la contrition infinies des Ps. L et LXXXVII. Le Ps. XXI sur la dérédiction du juste, avec ses résonances messianiques si troublantes : « Mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? », avec sa préfiguration de la scène du Calvaire, n'a pas été retenu.

Alors, puisque dans ce florilège ne figurent ni les chants d'apothéose en l'honneur de Yahvé, ni les épanchements de deuil et de pénitence<sup>12</sup>, que reste-t-il de valable dans les vingt pages de notre *Speculum* ? Un panégyrique enthousiaste de l'homme juste qui place sa confiance en Dieu et ne vit que pour la loi du Seigneur : *Beatus vir, qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit... ; sed in lege Domini voluntas eius, et in lege eius meditabitur die ac nocte.* (I, 12).

C'est le thème et le leitmotiv essentiel de la synthèse rassemblée par l'auteur. Le mot : *Beatus vir* revient comme un refrain. Il exalte sans trêve le bonheur du saint qui s'est séparé des méchants pour vivre en la présence de Dieu, proclamer sa gloire et chanter ses bienfaits et qui s'avance, invulnérable et confiant, sous sa protection toute puissante. A la rigueur, les Psaumes XIV, XXIII et XXVI ; C, CXI, CXVII et CXLIV, à eux seuls, suffiraient à exprimer la substance essentielle de spiritualité que notre auteur a trouvée dans les Psaumes :

Qui habitabit in monte sancto tuo ? Qui ingreditur sine macula et operatur iustitiam. (XIV, 2).

— Quis ascendet in montem Domini aut quis stabit in loco sancto eius ? Innocens manibus et mundo corde. (XXIII, 3.)

— Beati immaculati in via qui ambulans in lege Domini... Et ambulabo in spatioso, quia precepta quaesivi... et delectabor in mandatis tuis quae dilexi, et levabo manus meas ad mandata tua... (CXVIII, 1 et 2).

— Juxta est Dominus omnibus qui invocant eum (CXLI, 18).

Ainsi isolés de leur contexte, ces versets prennent un accent insolite d'assurance et d'orgueil. Ils sont sans doute l'expression d'une foi ardente, mais non certes de l'humilité.

Dans la littérature abondante des Prophètes, notre auteur ne pouvait détacher que les passages répondant à son but : *quae sunt huic operi neces-*

12. Sauf peut-être LXVIII, 8-13 et CXV, 10.

saria...<sup>13</sup> Qu'est-ce à dire ? Après quelques formules cinglantes ou comminatoires empruntées à Osée, Joël, Amos, Malachie, etc., l'auteur en arrive bientôt à l'œuvre des *trois* grands prophètes : Isaïe, Jérémie et Ezéchiel<sup>14</sup>.

Ce sont chez le premier (7 pages et demie) des reproches véhéments, bientôt suivis d'une doxologie d'allégresse : *Ecce Deus, salvator meus...* (XII, 2), des appels pressants au repentir ; le refus des mortifications qui ne sont qu'un simulacre de la vraie pénitence (LVIII, 2-11), mais on ne saisit pas pour quelle raison, dans ce passage, l'auteur a étouffé le cri d'espérance et de foi : « Alors ta lumière poindra, etc... » (LVIII, 8).

Auprès de Jérémie (9 pages), ce sont les plaintes adressées à un peuple ingrat et oublieux, une sortie contre la prévarication des prophètes et des prêtres, puis, presque sous forme d'un discours suivi, de larges extraits des chapitres VI, VII, VIII et IX : vaste réquisitoire contre les diverses formes d'injustice, de mensonge et de déloyauté. L'action de louanges du chapitre X et les prosopopées des chap. XVII et XXII confirment ces leçons en stigmatisant tout abus de pouvoir, toute forme d'oppression.

Avec Ezéchiel (8 pages) le ton est plus tragique encore. Ce sont d'ultimes avertissements au pécheur ; puis, en antithèse avec les fautes que l'impie commet et ne devrait pas commettre, le portrait de l'homme juste et pieux. Le chapitre XVIII est cité presque in-extenso, ainsi que, plus loin, le chapitre XXXIII, dernière sommation adressée à l'impie pour qu'il abjure ses fautes. On notera l'insistance avec laquelle est soulignée la responsabilité *personnelle* du pécheur : la colère de Dieu n'est pas aveugle, sa malédiction n'est pas irrévocable ; elle ne s'étend pas sur la descendance du coupable :

Anima, quae peccaverit, ipsa morietur. Filius non portabit iniquitatem patris, et pater non portabit iniquitatem filii. (XVIII, 20 p. 106, l. 16-18).

L'impie n'est jamais englobé dans une solidarité héréditaire ou familiale ; à partir de l'instant où il se convertit, il recouvre la vie : « *Nolo mortem impii, sed ut revertatur impius a via sua et vivat ; convertimini a viis vestris pessimis* ». (XXXIII, 11 ; p. 110, l. 3.).

Les extraits du Nouveau Testament reproduisent comme il fallait s'y attendre de très vastes passages de l'Évangile : le Sermon sur la montagne in-extenso d'après saint Matthieu ; les réponses du Seigneur à ses disciples, les maximes conseillant la chasteté et l'abandon des richesses, les reproches aux pharisiens, la promesse faite aux apôtres de siéger parmi les juges d'Israël sont tirées de saint Matthieu et de saint Luc ; l'Évangile de saint Jean, en tant que « contemplatif » est considéré, quelle que soit sa valeur intrinsèque : « *cum eius evangelium superemineat ceteris* », comme peu uti-

13. *Spec.* p. 78.

14. *Spec.* p. 87 à 112.

lisible, étant donné le but poursuivi par l'auteur<sup>15</sup>. Aucun événement miraculeux n'est relaté ; les paraboles, à l'exception d'une seule, celle de l'intendant infidèle (Matth. XVIII), conservée peut-être par inadvertance, ne sont pas rapportées, mais seulement leur conclusion morale ; de là une certaine obscurité<sup>16</sup>.

Mais c'est dans le texte des Épîtres que l'auteur puisera à pleine mains (94 pages pour les Épîtres contre 42 pour l'Évangile) ; c'est là qu'il trouvera en abondance les textes parénétiqes qu'il affectionne. Ce qui est théologie, spéculation, mystique, est délibérément omis : c'est en vain qu'on chercherait le passage de *Rom.* V, 12 sur la source du péché qui depuis Adam a sévi sous le règne de la Loi et « s'est répandu en tous les hommes » ; sur l'antagonisme de la Loi et de la grâce, sur la justification par la foi ou les œuvres, sur la prédestination mystérieuse et irréversible des saints : « Non est volentis, nec currentis... »

Des passages brûlants d'inspiration mystique sont laissés de côté : *Rom.* V, 26 : « L'esprit... prie en nous par des gémissements ineffables ». — *Gal.* II, XX : « Ce n'est pas moi qui vis, mais le Christ qui vit en moi ». Le cri d'admiration de saint Paul devant les profondeurs insondables de la sagesse de Dieu (*Rom.* XI, 33) ; toute l'eschatologie de l'épître aux Corinthiens et de la seconde aux Thessaloniciens sur la résurrection des morts ; les prolongements vertigineux de l'épître aux Ephésiens sur les intentions éternelles de Dieu à l'égard du destin mondial ; la synthèse sacerdotale et christologique de l'épître aux Hébreux, — tout cela disparaît<sup>17</sup>. D'un texte émondé de la plupart de ses efflorescences surnaturelles ou métaphysiques, il ne subsiste plus qu'un exposé complet des devoirs du chrétien sous la Loi nouvelle, dégagée de la plupart des observances physiques de l'Ancien Testament ; un recueil de préceptes clairs, sévères, impératifs. Non seulement saint Paul, dans les rappels moraux qui constituent en général la seconde partie de ses messages aux Églises ou à des disciples tels que Timothée et Tite, mais encore saint Pierre et saint Jacques sont largement mis à contribution. Il en résulte un code grandiose, embrassant toute la condition humaine, hommes, femmes, laïcs et prêtres, concernant tous les aspects de la vie, religieuse, familiale et sociale, toutes les exigences de la morale, de l'obéissance, de l'assistance fraternelle et de la charité.

Cette morale est donnée comme l'expression du vouloir de Dieu, et elle l'est en effet ; mais elle se perd dans les applications. Sans doute n'oublie-t-elle pas entièrement le principe qui l'inspire : le beau passage de saint Paul sur la charité, vertu indispensable et suprême, I *Cor.* XIII : « La

15. *Spec.* p. 197.

16. « *Semen est verbum Dei* ». *Luc.* VIII, 11 (p. 182, l. 20). Mais l'auteur a préterité la narration du Semeur. Cf. *Luc.* X, 36 (p. 185, l. 16) : « *Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse... ?* » Il s'agit du Bon Samaritain.

17. Cf. sur d'autres omissions typiques *Augustinus Magister*, I, p. 189 et *Rev. étud. august.* 1957, p. 395-396.

charité croit tout... la charité ne fléchira jamais... » — Les citations, peu nombreuses, mais éloquentes tirées de l'Évangile et des Épîtres de saint Jean mettent en sa juste lumière la prééminence de l'amour dans l'accomplissement de la Loi, puisqu'il en constitue à la fois la source et la réalisation la plus substantielle.

L'impression n'en demeure pas moins que nos devoirs humains priment en quelque sorte nos devoirs envers Dieu : comment pourrait-il en être autrement d'une morale qui se coupe, ou du moins s'isole, aussi fréquemment de ses bases surnaturelles ?

Le moment est venu de tirer les conclusions de notre enquête. Il y a certes quelque chose d'admirable, de grand et de généreux dans cette description de l'homme juste et pieux que nous avons lue dans les Psaumes et dans le livre de la Sagesse, vivant avec pleine assurance sous la garde de Dieu. Le respect de la Loi révélée, énoncé dans le Deutéronome et l'Écclésiastique, apparaît presque au même titre que la prière comme une manifestation essentielle du culte dû à Dieu ; enfin, l'accomplissement intégral des devoirs de justice envers tous, mais surtout envers les humbles — leçon constamment rappelée par les prophètes ainsi que par les livres sapientiaux — demeure l'une des obligations les plus pressantes auxquelles nous sommes astreints. Adoration du vrai Dieu, authentifiée en quelque sorte par l'observance vigilante des règles de la morale ; morale humaine, morale sociale, plus que spécifiquement religieuse, telle est en substance la doctrine du *Speculum*.

Est-ce à dire qu'aucune touche de sensibilité religieuse, que nul élan mystique n'émeuve notre auteur ? Il serait inexact de l'affirmer. A propos du Cantique des Cantiques — et on l'a vu aussi à la lecture des textes johanniques — il a pressenti à quel point peuvent s'élever les exigences de l'amour : « *usque ipse (Christus) docuit verbo et suo est hortatus exemplo*<sup>18</sup>. Mais ce n'est là qu'une échappée ; la mystique est un jardin clos dans lequel notre auteur ne pénètre guère. Il s'en tient d'ordinaire à une théorie austère de nos obligations, au moralisme le plus strict.

Sommes-nous fondés à admettre que cette doctrine qui ramène la religion à une déontologie puisse représenter la pensée de saint Augustin ? Poser la question, c'est déjà y répondre...

Cette prérogative accordée dans la vie religieuse à la Loi, à la connaissance de la Loi, à l'accomplissement intégral des préceptes, c'est précisément la doctrine de Pélage dans ses *Testimonia* et dans le *de Lege divina* ; cette exaltation de la justice parfaite, fondée sur les certitudes d'une conscience droite, c'est la théorie de la Lettre à Démétriaide ; cette proclamation impérieuse des devoirs de justice à l'égard de tous et particulièrement à

18. *Spec.* p. 74-75.

l'égard des plus faibles, c'est le thème propre du traité de *Vita christiana*<sup>19</sup>. Le *Speculum* constitue l'exemplaire type d'une Bible pélagienne ; ce n'est pas la Bible de saint Augustin<sup>20</sup>.

Elle n'est augustinienne ni dans son esprit ni dans sa littéralité. Conçoit-on une Bible augustinienne où l'auteur aurait omis — fût-ce par négligence — de citer le texte de Rom. V, 22, clef de voûte de sa théologie : « Comme par un seul homme, le péché est entré dans le monde... » ; — où pas une fois, il ne serait fait appel à l'intervention nécessaire de la grâce pour accomplir n'importe quel acte méritoire et saint ; où la suprématie de la Loi serait mise en vedette en dépit de tout ce qu'Augustin s'est efforcé de démontrer dans le *de Spiritu et littera*<sup>21</sup> ?

Dans les dernières années de sa vie, la pensée de saint Augustin s'est fixée inlassablement, obstinément sur certains thèmes : le mystère insondable de la justice divine ; la souveraineté absolument libre et discrétionnaire de Dieu dans l'attribution de sa grâce ; la prédestination assurée des élus. Il n'en est pas question dans le *Speculum*.

Il y avait dans le texte des Septante une formule qui revient comme un leitmotiv dans les derniers ouvrages dogmatiques de saint Augustin : *Prov.* VIII, 35 : *Praeparatur voluntas a Deo*. Il n'est pas cité moins de cinquante fois par saint Augustin ; il revient avec une insistance lancinante dans l'*Opus imperfectum* ; il ne figure pas dans le *Speculum*<sup>22</sup>.

Si l'on se rapporte aux traités dogmatiques rédigés par saint Augustin au cours des années 428-429, on constate que, ni dans le *de Gratia et Libero arbitrio*, ni dans le *de Dono perseverantiae*, il n'a eu recours au texte qui sert de base au *Speculum*.

*De Gratia et Libero arbitrio* : XVI, 32. (*Eccles.* XXII, 33) : « Quis dabit in ore meo custodiam et super labia mea signaculum astutum, ne forte cadam ab eo, et lingua mea perdat me. »

*Speculum* (Wehrich, p. 137, l. 14) : « Quis dabit ori meo custodiam et super labia mea signaculum certum, uti ne cadam ab ipsis et lingua mea perdat me. »

*Ibid.* XV, 31 (*Ezech.* XVIII, 31-32) : « Proicite a vobis omnes impietates vestras quas impie egistis in me, et facite vobis cor novum

19. Sur l'importance de la Loi dans la doctrine pélagienne, cf. saint Jérôme : *Dialog. advers. Pelagianos*, I, 25-29 (PL, XXIII).

20. Saint Augustin mourant avait fait tendre devant lui le texte des Psaumes de David sur la pénitence (Possidius, XXXI) ; dans le *Speculum*, les Psaumes VI, XXXVII, et CI manquent entièrement ; les Psaumes XXXI, I, CXXIX ne sont représentés que par 2 versets ; le Ps. CXLII par 4 versets, dont v. 8 : « Notam fac mihi viam in qua ambulabo. » Cf. Lettre à Hilaire, *Ep.* 157, 16.

21. Cf. *De Spiritu et litt.* 14 : « Non iustificabitur ex lege omnis caro coram Deo ». (*Rom.* III, 20).

22. Cf. A.-M. I, A BONNARDIÈRE, : *Rev. étud. august.*, IX, 1963, p. 78, l. 24.

et spiritum novum et facite omnia mandata mea. Utquid moriemini, domus Israel, dicit Dominus ? Quia nolo mortem morientis... et convertimini et vivetis. »

*Speculum*, (p. 107, l. 17) : « Proiicite a vobis omnes praevaricationes vestras, in quibus praevaricati estis, et facite vobis cor novum et spiritum novum : et quare moriemini, domus Israel ? Quia nolo mortem morientis... revertimini et vivetis. »

*De dono perseverantiae* VI, 12 (*Ps.* CXXXIX, 9) : « Ne tradas me, Domine, a desiderio meo peccatori. »

*Spec.* (p. 45, l. 19) : « Ne des, Domine, desideria impii. »

*Ibid.* (46) (*Jérém.* XVII, 5) : « Maledictus omnis qui spem habet in homine. »

*Spec.* (p. 101, l. 13) : « Maledictus homo, qui confidit in homine. »

*Opus imperf.* VI, C. 8 et 11 (*Galat.* V, 17) : « Ut non ea quae vultis, faciatis. »

*Spec.* (p. 229, l. 14) : « Ut non quaecumque vultis, illa faciatis<sup>23</sup>. »

Parcourons maintenant les lettres qu'il a dictées au cours de la dernière année de sa vie :

*Ep.* 220, 12, *ad Bonif.* CSEL, 57, p. 441 (*Prov.* IX, 8) : « Corripe sapientem et amabit te ; corripe stultum et adiciet odisse te. »

*Spec.* (p. 54, l. 12) : « Noli arguere derisorem, ne oderit te : argue sapientem et diliget te ».

*Ep.* 228, à Honorat, conservée par Possidius : CSEL, 57, p. 494 (*Prov.* XVIII, 18) : « Contradictiones sedat sortitio et inter potentes definit. »

*Spec.* p. 63, l. 2 : « Contradictiones comprimit sors et inter potentes quoque diiudicat. »

*Ep.* 248, à Sébastien. CSEL, 57, p. 590 (*Eccli.* II, 3) : « Coniungere Domino, ut crescat in novissimis tua vita. »

*Spec.* (p. 117, l. 15) : « Sustine sustentationem Dei ; coniungere Deo et sustine, ut crescat in novissimo vita tua. »

Ainsi qu'il connût ou non le texte de saint Jérôme, Augustin n'a cessé jusqu'au dernier jour de rester fidèle au texte des Septante, à l'exclusion de tout autre. Supposer une intervention ultérieure de la part d'un interpolateur pélagien, c'est s'enfoncer dans un abîme de contradictions et d'impossibilités. A quelle époque aurait pu se produire cette transposition étrange ? Au V<sup>e</sup> siècle, dans une Afrique opprimée par les Vandales ? Dans une Italie, bouleversée par les Goths ? Quel savant aurait pu trouver près de lui les instruments de travail indispensables pour mener à bien une œuvre aussi délicate ? Pour effectuer, avec une exactitude presque infail-

23. Autres exemples dans : *Rev. étud. august.*, III, 1957, p. 399, n. 21 et IX, 1963, p. 79-83. A mesure que se préciseront les recherches de Mademoiselle A.-M. La Bonnardière sur la Bible augustiniennne, elles ne pourront que confirmer l'indépendance complète du texte *Speculum*.

libre, le remplacement ligne à ligne et verset par verset du texte archaïque par celui de saint Jérôme ? Au VI<sup>e</sup> ou au VII<sup>e</sup> siècle ? Un élève de Cassiodore ? Mais à cette date, il n'y avait plus de pélagiens, et on ne saisit pas la raison d'une effraction de cette nature commise à l'égard d'un texte consacré par l'usage. D'ailleurs, le *Speculum* représente plutôt le premier aspect de la doctrine pélagienne, antérieurement aux conflits et aux condamnations. Il a dû être composé entre 410 et 415, c'est-à-dire à une époque où la prédication de Pélage, restant dans les normes de l'orthodoxie, était avant tout un appel à une règle de vie plus conforme aux préceptes de l'Écriture Sainte et aux exigences de l'idéal de « christianité ».

Son auteur n'était pas un esprit de grande envergure ; écrivain sans talent, au style sec et ingrat, il s'est borné à nous fournir un *apographon*, mais celui-ci d'une qualité rare, puisqu'il constitue le plus antique témoin et l'un des exemplaires les plus purs de la Vulgate hiéronymienne<sup>24</sup>.

Reste, comme l'ont fait Weihrich et Dom Capelle, la ressource d'imputer à saint Augustin seulement la Préface et les introductions particulières, c'est-à-dire, en somme, « le châssis » du *Speculum* : mais c'est une solution désespérée. Quel intérêt d'attribuer à saint Augustin un texte sans originalité ? D'ailleurs les « chapeaux » d'introduction aux divers chapitres sont indétachables du contexte. Les objections avancées par Weihrich et Vaccari, fondées sur certaines divergences verbales, prouvent seulement que lorsque l'auteur avait à faire une citation de mémoire, il suivait instinctivement l'ancien texte (Septante) qui lui était plus familier<sup>25</sup>.

Les érudits qui se sont avancés imprudemment pour soutenir envers et contre tout l'origine augustinienne du *Speculum* n'ont pas songé à l'affront qu'ils infligeaient en réalité à la mémoire du docteur d'Hippone. Ce livre est un démenti implicite de ce qu'il avait de plus cher. D'ailleurs, il porte, suffisamment reconnaissables, les stries de son origine ; ne laissons pas davantage les agneaux de Laban vagabonder parmi les troupeaux de Jacob.

Georges DE PLINVAL

24. Contrairement à une assertion de Vaccari (*op. cit.*, p. 232) nous n'avons jamais cherché « à faire honneur à Pélage de ce florilège biblique. » Ce n'est ni le style de Pélage, ni celui de Julien d'Éclane.

25. L'intérêt de l'étude de Vaccari est d'avoir identifié le texte utilisé dans le *Speculum* en ce qui concerne les Proverbes et le Cantique des Cantiques. Il s'agirait de la version hexaplaire donnée par saint Jérôme, d'après Origène (*op. cit.* p. 231). Le compilateur, ne possédant pas pour ces livres la version officielle et définitive de saint Jérôme, qui n'a d'ailleurs jamais été écrite, a donné la préférence au texte hexaplaire plutôt qu'à une édition ancienne et moins autorisée.